

# PROJET NOUVELLE UNIVERSITE A NANTES

## Groupe de travail « Gouvernance et répartition des compétences »

8 et 15 février 2018

### Document de travail sur les instances des pôles et des composantes

Ce document, qui a été communiqué au groupe de travail, a pour but de lancer la réflexion sur les instances des pôles et des composantes. L'existence de ces différentes instances et leurs rôles ne sont donc pas arbitrés. Après la tenue des ateliers, le groupe de travail abordera la question de la répartition des compétences entre les composantes, les pôles et le niveau "central". Il pourra alors formuler des propositions, à la fois sur la répartition des compétences et sur les instances.

**Remarques :**

Sont proposées ici des instances à mettre en place dans tous les pôles et dans toutes les composantes afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement. Les pôles et les composantes seraient donc libres de créer d'autres instances consultatives si cela apparaissait nécessaire. La répartition des compétences entre le niveau "central", les pôles et les composantes, ainsi que les instances centrales, seront travaillées lors de prochaines réunions du GT.

	Pôle				Composante	
	Directeur du pôle	Equipe de direction	Conseil de pôle	Conseil scientifique et pédagogique	Directeur de composante	Conseil de composante
<b>Composition</b>		- SG de pôle - Directeurs adjoints => <u>A débattre</u> : prévoir au minimum un directeur adjoint formation, recherche, RH ? ... et liberté pour le reste ?	- Directeurs de composante - Directeurs des unités de recherche - Représentants des personnels (EC et Biatts) - Représentants des étudiants - Personnalités extérieures => <u>Débattre</u> du choix des personnalités extérieures : monde socio-éco ? => <u>Débattre</u> du poids respectif des membres élus et des membres présents <i>es-qualité</i> .  Le directeur du pôle préside le conseil et il a voix délibérative. L'équipe de direction participe au conseil de pôle (avec ou sans voix délibérative ?).	- Directeur du pôle - Directeurs adjoints en charge de la formation et de la recherche - Directeurs de composante - Directeurs des unités de recherche - Directeurs de département - Représentants des étudiants.  Conseil présidé par le directeur du pôle ou par un directeur adjoint, avec voix délibérative.		Représentants des étudiants et personnel (EC, Biatts).  Présidé par le directeur de la composante.
<b>Election/Désignation</b>	Nommé par le président sur proposition de l'instance du pôle. => <u>A débattre</u> : cumul des mandats/ risques de conflits d'intérêts.	Membres de l'équipe choisis par le directeur de pôle => <u>A débattre</u> : prévoir une élection des directeurs adjoints par le conseil de pôle ?  => <u>Débattre</u> du cumul des mandats/ risques de conflits d'intérêts pour les directeurs adjoints.	- Election au suffrage direct des représentants des personnels (EC et Biatts) et des étudiants. => <u>Débattre</u> du poids des composantes dans le conseil - Personnalités extérieures => élues ou nommées ?	Election des représentants étudiants par les étudiants du pôle.	Elu par le conseil de composante pour 5 ans parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans la composante (art. L. 713-3 C.éduc. pour les composantes de "droit commun").	Suffrage direct.
<b>Compétences</b>	Met en œuvre la stratégie de l'établissement dans le pôle (il siège dans le directoire de la NUN). Négocie et signe le CPOM avec le président. Exerce dans le pôle les compétences déléguées par le président. Préside le conseil de pôle. => <u>A débattre</u> : durée du mandat. 4 ans ? Limité à 2 mandats successifs ? Aligné sur le mandat du président ?  Accompagné par un SG de pôle.	Assiste le directeur de pôle, met en oeuvre la politique du pôle.	Instance délibérante du pôle. Propose au président des noms pour la nomination du directeur de pôle. Vote les statuts du pôle. Vote à préciser en fonction de la délégation de compétences. => Prévoir un conseil restreint aux EC pour les discussions sur les postes d'EC ?	Détermine le programme des formations, les RCC (sur proposition des composantes). Garantit le lien formation/recherche. Identifie les besoins RH/ formation/ recherche/administration au regard des priorités du pôle et adresse des propositions au conseil de pôle. => Prévoir un conseil restreint aux EC pour les discussions sur les postes d'EC ?	"Développe et met en œuvre l'innovation en matière de recherche et de formation. Pilote l'accompagnement des étudiants. Développe des expérimentations au service de la transition pédagogique. Garant de la liberté académique dans la composante. Assure la gestion prévisionnelle des carrières des personnels" (document de lancement, juill. 2017).	Propose au conseil scientifique et pédagogique du pôle le programme de formation, les RCC, identifie les besoins RH. Gère l'enveloppe déléguée par le pôle. Approuve le budget de la composante.

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES